

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

V/Réf : 32N/06 (corr. M. Desreumaux)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1953/s.408
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Notre-Dame du Sommeil, 11-19.
Démolition de quatre maisons et aménagement d'une pelouse.

En réponse à votre lettre du 21 février 2007, en référence, reçue le 23 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 mars 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis **défavorable**.

La demande porte sur la démolition de quatre maisons qui font face aux anciennes Brasseries Van Doren. Ces constructions dont plusieurs éléments dénotent la présence d'un noyau ancien (caves, ancras, etc.), ont été remaniées au XIXe siècle (n°13 : 1840; adaptation en double corps des n°s 15-19).

La demande de démolition émane de la société coopérative *Aide Immobilière et Hypothécaire*, propriétaire d'un immeuble en construction dans le même îlot. Les terrains ainsi libérés auraient vraisemblablement permis à l'entrepreneur d'y étendre sa zone chantier.

Entre-temps, le chantier de construction ayant débuté, les quatre immeubles concernés par la demande ont malheureusement fait office de containers d'évacuation. Cette opération ayant mis à mal la stabilité d'un immeuble, la demande de démolition est à présent motivée en raison de la vétusté des maisons.

Les parcelles seraient ensuite aménagées en un simple espace herbeux clôturé, laissant les pignons mitoyens à nu.

La CRMS s'indigne de cette manière de procéder. La demande n'est motivée par aucune étude détaillée de l'état physique de ces immeubles. Or, ces maisons, qui constituent le vis-à-vis direct des anciennes brasseries Van Doren, participent, par leur typologie XVIIIe-XIXe siècle et leur échelle, à la monumentalité de l'ensemble classé.

Par conséquent, la Commission s'oppose fermement à la démolition de ces immeubles et demande que des mesures conservatoires d'urgence soient prises pour assurer leur consolidation dans l'attente d'un projet de réhabilitation.

Enfin, la CRMS demande à la Ville de rester particulièrement attentive à l'égard des pratiques mises en œuvre ici.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).